

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert, tenue le **3 novembre 2014** à l'heure et au lieu ordinaire des séances du conseil.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 : Patrice Thériault

Siège # 2 : Nelson Lacroix

Siège # 3 : France Thibodeau

Siège # 4 : Gaston Bourgault

Siège # 5 : Karine Godbout

Siège # 6 : Brigitte Chouinard

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Laverdière.

Magguy Mathault, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2014-11
154

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Brigitte Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point varia ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

03.01 - Séance ordinaire du 6 octobre 2014

03.02 - Séance extraordinaire du 20 octobre 2014

- 04 - LÉGISLATION**
 - 04.01** - Rapport du maire
 - 04.02** - Nomination du pro-maire
 - 04.03** - Nomination du substitut du maire à la MRC
- 05 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
 - 05.01** - Acceptation des comptes
 - 05.02** - Acceptation des dépenses incompressibles
 - 05.03** - Adoption des journaux
 - 05.04** - Adoption du budget du Transport Adapté
 - 05.05** - Transport Adapté - Contribution 2015
 - 05.06** - Demande d'aide financière - Transport des activités parascolaires
 - 05.07** - Avis de motion - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 06 - SÉCURITÉ INCENDIE**
 - 06.01** - Point d'information - Richard Gauvin, directeur incendie
 - 06.02** - Entente intermunicipale - Saint-Adalbert, Sainte-Lucie-de-Beauregard et Lac-Frontière
- 07 - RÉSEAU ROUTIER**
 - 07.01** - Point d'information - Karine Godbout, représentante
 - 07.02** - Déneigement des entrées municipales - Hiver 2014-2015
- 08 - HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 08.01** - Point d'information RIGD, Gaston Bourgault, représentant
 - 08.02** - Demande d'offre de services professionnels - Plan d'intervention municipal pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
- 09 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 09.01** - Point d'information - MADA, France Thibodeau, représentante
 - 09.02** - Services de santé dans la MRC de l'Islet
 - 09.03** - Point d'information - Politique familiale, Brigitte Chouinard représentante
- 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 10.01** - Point d'information - Transport Adapté, Patrice Thériault, représentant
- 11 - TOURISME**
 - 11.01** - Point d'information - Tourisme, France Thibodeau, représentante
 - 11.02** - Offre de services - Office du tourisme de la MRC de l'Islet
- 12 - LOISIRS ET CULTURE**
 - 12.01** - Point d'information - Salle municipale, Gaston Bourgault, représentant
 - 12.02** - Point information - Loisirs, Nelson Lacroix représentant
 - 12.03** - Budget bibliothèque - demande d'augmentation pour l'année 2015
- 13 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14 - VARIA**
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

03.01 - Séance ordinaire du 6 octobre 2014

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en

prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Karine Godbout, appuyé par France Thibodeau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-11
156**

03.02 - Séance extraordinaire du 20 octobre 2014

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 octobre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2014, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

04 - LÉGISLATION

04.01 - Rapport du maire

BONSOIR MESDAMES, MESSIEURS,

Tel que stipulé par la « Loi sur la fiscalité municipale », il me fait plaisir de vous présenter, à titre de maire, le rapport des activités financières de notre municipalité.

Je ferai un bref état des derniers états financiers et du rapport du vérificateur pour l'année 2013. Je donnerai également les orientations concernant le prochain budget et un retour sur le budget en cours.

Au 31 décembre 2013, lors du rapport du vérificateur, nous avons terminé l'année avec des recettes de 903 114 \$ et des dépenses de 878 998 \$. Cependant, avec l'affectation des financements et l'impact des activités d'investissements sur les activités financières, nous terminons l'année avec un surplus de 59 996 \$. Le surplus accumulé se retrouve donc à 252 635 \$.

Le dossier MADA a également progressé au cours de l'année puisque le lancement officiel du programme a été lancé à la séance régulière du conseil municipal d'avril dernier. Le comité poursuivra son travail pour les 3 prochaines années avec la réalisation des actions proposées.

Pour le budget 2014, nous avons exécutés des travaux majeurs dans le 7^e rang Est afin d'améliorer les conditions de la route pour les usagers et l'enlèvement du réservoir souterrain d'huile à chauffage. Nous avons utilisé le surplus accumulé pour créer l'équilibre entre le budget et les dépenses ne pouvant être prévues.

Le programme TECQ 2010-2013 s'est terminé le 31 décembre 2013 et nous avons eu droit à un prolongement au 31 décembre 2014 pour remettre la reddition de comptes. La toiture du bâtiment multiservices a donc été refaite dans les dernières semaines et il ne reste que quelques travaux mineurs à effectuer. Pour l'année 2014, nous avons eu une bonne nouvelle avec le renouvellement du programme TECQ 2014-2018 puisque la municipalité de Saint-Adalbert aura droit à 548 706 \$ pour cette période.

L'an dernier nous étions en attente d'une demande de financement pour l'acquisition d'un camion incendie neuf puisque les fonds étaient épuisés. C'est en janvier 2014, que nous avons eu l'honneur de se voir accorder une aide financière pour l'acquisition de ce camion d'un montant maximal de 175 000 \$. Nous avons dû redoubler d'efforts étant donné que toute la procédure de règlement d'emprunt devait être terminée avant le 31 mars. Une mission accomplie dont nous sommes fiers.

Pour le prochain plan triennal, les routes, les bâtiments et le développement économique demeureront nos priorités. Nous travaillerons dans les prochaines semaines à établir tous les projets prioritaires et ce, en tenant compte également du programme TECQ 2014-2018.

René Laverdière, maire

2014-11
157

04.02 - Nomination du pro-maire

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Brigitte Chouinard et résolu que monsieur Gaston Bourgault soit nommé pro-maire en l'absence du maire René Laverdière.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-11
158**

04.03 - Nomination du substitut du maire à la MRC

Il est proposé par Brigitte Chouinard, appuyé par Patrice Thériault et résolu de nommer monsieur Gaston Bourgault comme substitut du maire à la MRC de l'Islet en l'absence du maire René Laverdière.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

05 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

**2014-11
159**

05.01 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Karine Godbout et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des comptes suivants au montant de

- 13 032,69 \$

La vérification des factures à la pièce a été faite par le maire René Laverdière et par les conseillères Brigitte Chouinard et Karine Godbout. Ces dernières ont apposé leurs initiales.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-11
160**

05.02 - Acceptation des dépenses incompressibles

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées.

En conséquence,

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Brigitte Chouinard et résolu à l'unanimité

- que les comptes du mois d'octobre 2014 soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-11
161**

05.03 - Adoption des journaux

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par France Thibodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les journaux généraux suivants :

Journal général # 489 : Transfert quote-part MRC de l'Islet;

Journal général # 490 : Virement des écritures comptables;

Journal général # 491 : Reclassement des immobilisations;

Journal général # 492 : Conciliation bancaire septembre;

Journal général # 493 : Conciliation bancaire septembre;

Journal général # 494 : Conciliation bancaire septembre;

Journal général # 495 : Reclassement le paiement des subventions à recevoir;

Journal général # 496 : Renversement des écrites comptables pour la TVQ;

Journal général # 497 : Ajustement de la TVQ pour la partie commerciale de juillet-août-septembre;

Journal général # 498 : Annulation du journal # 497 car inscrit en octobre à place de septembre;

Journal général # 499 : Reprise du journal # 497 avec la bonne période.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-11
162**

05.04 - Adoption du budget du Transport Adapté

Il est proposé par Karine Godbout, appuyé par Brigitte Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Adalbert accepte les prévisions budgétaires de 126 599,00 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2014-11
163**

05.05 - Transport Adapté - Contribution 2015

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé de Nelson Lacroix et résolu :

Que la municipalité confirme sa participation au Transport Adapté L'Islet-Sud en nommant

Patrice Thériault à titre de représentant de la municipalité;

Que la municipalité accepte de verser une contribution de 1 452,56 \$ pour l'année 2015 et ce en deux versements;

Que la municipalité confirme le mandat donné au Transport Adapté L'Islet-Sud;

Que la municipalité accepte le mandat d'organisme mandataire donné à Ville St-Pamphile.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2014-11
164

05.06 - Demande d'aide financière - Transport des activités parascolaires

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Patrice Thériault et résolu d'accorder la somme de 700 \$ à l'École Secondaire La Rencontre pour les frais reliés aux activités parascolaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2014-11
165

05.07 - Avis de motion - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Avis de motion est donné à l'effet qu'un règlement sera proposé pour étude et adoption lors d'une session régulière du conseil municipal qui se tiendra LUNDI le 1er décembre 2014.

Ce règlement a pour objet : le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Demande de dispense dudit règlement est également faite par la présente.

06 - SÉCURITÉ INCENDIE

06.01 - Point d'information - Richard Gauvin, directeur incendie

Une visite du camion incendie est prévue jeudi matin chez Maxi Métal Inc. avec Richard Gauvin, directeur incendie, Normand Caron, assistant ainsi que Pierre Boucher, à titre de consultant pour la municipalité.

Une mention est faite à l'effet que la signalisation au coin de la 285 serait à revoir suite à l'accident des dernières semaines. Une demande sera faite au MTQ afin de voir si des modifications pourraient être faite.

2014-11
166

06.02 - Entente intermunicipale - Saint-Adalbert, Sainte-Lucie-de-Beauregard et Lac-Frontière

Il est proposé par Karine Godbout, appuyé par France Thibodeau et résolu :

QUE la directrice générale Magguy Mathault et le maire René Laverdière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette entente;

QUE l'entente soit acceptée comme suit :

**ENTENTE INTER-
MUNICIPALE intervenue entre la
municipalité de Saint-Adalbert,**

sainte-Lucie-de-bEauregard et lac-frontière;

LESQUELLES CONVIENNENT CE QUI SUIT:

1- OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de déterminer les modalités administratives en matière de sécurité incendie reliées aux interventions d'assistance mutuelle effectuées sur chacun des territoires respectifs.

La présente entente n'a toutefois pas pour but de se substituer aux dispositions de la loi sur la Sécurité incendie, ni aux dispositions du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de l'Islet et de la MRC de Montmagny. En cas de d'interprétation, ladite loi et ledit schéma prévaudront.

2-MODE DE FONCTIONNEMENT – CENTRE D'APPEL 911

Les municipalités parties à l'entente s'engagent à se porter assistance mutuelle suite à un appel logé en ce sens par la centrale 911. L'intervention s'effectuera alors selon le protocole de déploiement en vigueur sur le territoire de la MRC de l'Islet et de la MRC de Montmagny.

3- ASSISTANCE SPÉCIFIQUE – DIRECTEUR INCENDIE

Les municipalités parties à l'entente s'engagent également à se porter assistance mutuelle dans le cas où une demande en ce sens serait logée par le directeur incendie de l'autre municipalité afin de combler certains besoins essentiels en matière de protection incendie. Cette demande peut également provenir du maire de la municipalité requérante ou de toute autre personne nommée par le conseil.

Sans être limitatifs, ces besoins peuvent prendre la forme suivante :

- absence du directeur incendie pour cause de maladie, de travail ou de vacances;
- insuffisances temporaires de pompiers disponibles devant permettre d'assurer une protection incendie adéquate et non prévues au schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- tout autre raison justifiable.

Pour les fins d'application du présent article, les directeurs incendie sont autorisés à prendre les ententes nécessaires afin de combler les besoins exprimés par l'autre partie tout en s'assurant d'une protection incendie adéquate sur leur territoire respectif.

4-RESPONSABILITÉ LORS DES INTERVENTIONS :

La municipalité, sur le territoire de laquelle un sinistre exige une assistance mutuelle de l'autre partie à l'entente, s'engage à assumer la totalité des responsabilités découlant de cette assistance. A cet effet, les

décisions prises par le directeur appelé à intervenir en substitution, auront le même effet que si elles avaient été prises par le directeur incendie d'office à l'emploi de la municipalité concernée. Afin de s'assurer d'une couverture d'assurance adéquate, les municipalités s'engagent à transmettre copie de la présente entente à leur assureur respectif.

5- COÛTS DES INTERVENTIONS ET MÉTHODE DE FACTURATION

Suite à une intervention ou une demande d'assistance, les municipalités conviennent de procéder à la facturation des coûts de la manière suivante :

SALAIRE :

La municipalité ayant porté assistance facturera les frais réellement encourus pour le nombre de pompiers autorisés par le directeur incendie à se rendre sur les lieux.

Le tarif horaire applicable en date de la présente est le suivant :

20,00 \$ pour les pompiers

25,00 \$ pour les officiers

Le nombre d'heures facturées sera celui réellement effectué par chacun des pompiers à compter du départ de la caserne jusqu'au retour. Dans le cas d'une fausse alarme ou lorsque l'intervention désirée ne nécessite pas, selon le protocole de déploiement, le nombre de pompiers s'étant présentés à la caserne, la municipalité portant assistance acquittera, à titre de dédommagement, une heure de service au taux prescrit. Cette compensation sera facturée à la municipalité requérante à titre de frais d'intervention. Toutefois, le directeur incendie pourra, s'il le juge à propos, demander aux pompiers excédentaires de se rendre quand même sur le lieu de l'intervention.

VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS

Uniquement les frais d'essence, de remplissage de bouteille d'air respirable, de mousse, d'estacade et autres fourniture utilisées seront facturés lors de l'entraide.

REPAS ET AUTRES FRAIS DE SUBSISTANCE

Lorsque requis par le directeur incendie, les frais de repas ou autres frais de subsistance seront facturés.

6- MÉTHODE DE FACTURATION

La facturation s'effectuera par l'administration de chacune des municipalités, au coûtant, à partir d'un document approuvé par le directeur incendie et sur lequel l'on retrouvera les éléments suivants :

- la date d'intervention;
- le nom du contribuable sinistré de même que son adresse;
- nom des pompiers ainsi que le grade;

- le nombre d'heures effectuées par chacun;
- l'identification des véhicules impliqués;
- le coût de l'essence avec pièces justificatives;
- les frais de repas et de subsistance avec pièces justificatives.

7- MODE DE REPARTITION DES DEPENSES EN IMMOBILISATIONS, OPERATION ET ADMINISTRATION

Les dépenses d'immobilisations, d'opération et d'administration des municipalités parties à l'entente seront assumées par chacune des municipalités respectives. Aucun frais, autres que ceux prévus à l'article 5 de la présente, ne pourront être facturés à la municipalité requérante.

8- LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Pour les fins d'application de la loi sur les accidents du travail, de la loi sur la santé et la sécurité au travail et les maladies professionnelles ainsi que pour le paiement du tout bénéfice prévu aux conventions collectives, tout officier, employé ou mandataire d'une municipalité participante qui subit des blessures dans l'exercice de ses fonctions en vertu de la présente entente sera considéré comme ayant travaillé pour son employeur habituel, même lorsque ces blessures surviennent alors qu'il prêle secours à la municipalité demanderesse . À cet effet, l'employeur habituel n'aura aucun recours, par subrogation ou autrement, contre la municipalité ainsi secourue.

9- DUREE ET RENOUVELLEMENT

La présente entente prendra effet lors de sa signature et demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014. Par la suite, elle se renouvellera automatiquement d'année en année. Toutefois, une des parties à l'entente pourra y mettre fin en informant l'autre partie, avant le 1^{er} juillet de l'exercice en cours, par courrier recommandé ou certifié, de son intention d'y mettre fin ou de négocier une nouvelle entente.

Toutefois, le taux des salaires prévu à l'article 5, seront indexé au 1^{er} janvier de chaque année, et ce , au même taux que l'indice du coût de la vie pour la province de Québec annoncé par Statistique Canada, pour la moyenne annuelle du mois d'août de l'année précédente.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

07 - RÉSEAU ROUTIER

07.01 - Point d'information - Karine Godbout, représentante

La route Bélanger sera réparée en asphalte à l'endroit où un ponceau a été enlevé.

07.02 - Déneigement des entrées municipales - Hiver 2014-2015

Il est proposé par Brigitte Chouinard, appuyé par Patrice Thériault et résolu :

QUE le contrat de déneigement des entrées municipales soit reconduit pour l'hiver 2014-2015 au taux horaire de 80,00 \$;

QUE le taux horaire soit renégociable à chaque année.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - HYGIÈNE DU MILIEU

08.01 - Point d'information RIGD, Gaston Bourgault, représentant

Les prévisions budgétaires devraient rester presque comme l'an dernier. Il y aurait également un nouvel acheteur pour la tubulure.

Pour ce qui est du 100 000 \$ qui avait été gelé par l'institution financière en raison de la fermeture du site d'enfouissement pourra être repris par la régie en prévision d'acheter un nouveau camion à déchets. Le contrat de Gesterra se termine en février prochain.

**2014-11
168**

08.02 - Demande d'offre de services professionnels - Plan d'intervention municipal pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

CONSIDÉRANT QUE nous sommes dans l'obligation de faire un plan d'intervention municipal pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Gaston Bourgault et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adalbert demande des soumissions à des firmes d'ingénierie afin de faire faire notre plan d'intervention municipal mentionné précédemment.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

09 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

09.01 - Point d'information - MADA, France Thibodeau, représentante

Une rencontre se tiendra, mardi le 4 novembre avec le comité.

**2014-11
169**

09.02 - Services de santé dans la MRC de l'Islet

CONSIDÉRANT QUE le CSSS de Montmagny-L'Islet a annoncé dernièrement des coupures importantes dans la MRC de L'Islet à l'urgence au CLSC de Saint-Jean-Port-Joli;

CONSIDÉRANT QUE la population de la MRC de L'Islet a le droit d'avoir des services de santé de qualité et à proximité afin de pouvoir bénéficier des services de première ligne dans les points de services à Saint-Pamphile et Saint-Jean-Port-Joli;

CONSIDÉRANT QUE des représentants de la population ont signifié au conseil des maires de la MRC de L'Islet, tenu le 14 octobre 2014, leur insatisfaction par rapport à la dispense des services de santé à l'urgence au CLSC de Saint-Jean-Port-Joli;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité d'offrir des services de santé adéquats dont les services d'urgence dans les points de services à Saint-Pamphile et à Saint-Jean-Port-Joli relèvent du CSSS de Montmagny-L'Islet, de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches et du ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT QU'il est important de maintenir à court terme les services de première ligne que l'on retrouve au point de service du CLSC de Saint-Jean-Port-Joli;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Action Solution a travaillé à l'élaboration de solutions alternatives par rapport à la dispense de services de santé dans la MRC de L'Islet et qu'il a rencontré le conseil des maires afin de présenter ces pistes de solutions à court et moyen termes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par France Thibodeau et résolu :

- que la Municipalité de Saint-Adalbert demande au CSSS de Montmagny-L'Islet et à l'Agence de la santé et des services sociaux de garantir des services de première ligne au point de service du CLSC de Saint-Jean-Port-Joli par l'entremise d'un mécanisme de dépannage en médecine de façon intérimaire et à court terme;

- que le Comité Action Solution travaille en concertation avec le CSSS de Montmagny-L'Islet afin de trouver des solutions alternatives à moyen et long termes pour améliorer les services de première ligne dans les points de services en santé

- que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Norbert Morin, député de Côte-du-Sud.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

09.03 - Point d'information - Politique familiale, Brigitte Chouinard représentante

Pour les jeunes, la fête de l'Halloween se tiendra de 19h à 20h30 alors que celle des adultes débutera à 21h30 avec un DJ. Un coût d'entrée de 3 \$ sera chargé. Pour ce qui est de la fête de Noël, elle se fera le 13 décembre prochain.

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.01 - Point d'information - Transport Adapté, Patrice Thériault, représentant

Le conseiller était absent lors de la dernière réunion mais les travaux

sont beaucoup en lien avec le projet TAXI. Ce dossier est très complexe.

11 - TOURISME

11.01 - Point d'information - Tourisme, France Thibodeau, représentante

Une offre de services a été faite à la municipalité et elle en donne les explications. Une résolution sera passée au point 11.02 à cet effet.

**2014-11
170**

11.02 - Offre de services - Office du tourisme de la MRC de l'Islet

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adalbert s'implique dans son développement touristique par ses dernières réalisations;

CONSIDÉRANT QUE l'Office du tourisme est mandaté par la MRC de l'Islet pour gérer les activités de promotion, d'accueil et de structuration de l'offre touristique pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'Office du tourisme a installé ses bureaux dans le sud de la MRC, à Tourville;

CONSIDÉRANT QUE l'Office du tourisme travaille à unir les efforts de concertation entre les municipalités du sud et du nord du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le secteur touristique est un moteur économique important pour assurer l'essor de l'économie locale;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de la MRC contribuent au budget de fonctionnement de l'Office du tourisme au-delà de la contribution annuelle de la MRC (quote-part);

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités peut s'inscrire dans l'Offre globale touristique de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la contribution annuelle demandée par l'Office du tourisme en échange de services spécifiques à la municipalité de Saint-Adalbert est de 500 \$ versée annuellement pour une période de 3 ans;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Nelson Lacroix et résolu d'accepter la contribution demandée par l'Office du tourisme avec les engagements suivants :

- **Offre plein air sud**

-Positionner la municipalité dans l'offre touristique plein air axée sur des circuits quad et motoneige avec attraits et activités.

-Positionner la municipalité dans un outil d'accueil pour le sud du territoire.

- Créer un dépliant pour faire la promotion des circuits (en collaboration avec le club des défricheurs et les intervenants du milieu) et ainsi

améliorer et accroître la visibilité des intervenants touristiques et des services auprès de la clientèle touristique.

- **Sentiers motoneige et quad**

Collaborer avec la municipalité et les clubs de motoneige et de quad pour le maintien des sentiers, la mise à jour et l'entretien des panneaux d'affichage sur son territoire (RIT, sentiers motoneige et VTT).

- **Événements et intervenants touristiques**

Supporter les intervenants et événements sur son territoire (relation de presse, promotion et services-conseils site web et réseaux sociaux).

- **Écrans numériques**

Utiliser le réseau des écrans numériques pour informer la population et les touristes des activités de la municipalité.

- **Événements et activités de la municipalité**

Afficher la programmation des événements et des activités sur le réseau des écrans numériques, sur la cartes vélo-événements et le calendrier des événements publié dans le journal l'Oie Blanche pour informer la population et les touristes présents dans la MRC.

- **Bureaux touristiques**

Assurer la visibilité des intervenants et des attraits de la municipalité auprès de la clientèle des bureaux touristiques du territoire.

- **Promotion annuelle**

Collaborer sur demande avec la municipalité pour établir un plan d'action de promotion touristique spécifique à la municipalité et à l'assister dans sa réalisation.

- **Fonds de promotion**

Travailler avec la municipalité et l'ensemble des partenaires de la MRC (Entreprises, intervenants touristiques et organismes) à la création d'un fonds de promotion d'envergure qui servira à mettre en valeur annuellement l'ensemble du territoire pour donner le goût à de nouvelles familles, de travailleurs, de médecins et de visiteurs à venir vivre chez nous.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.01 - Point d'information - Salle municipale, Gaston Bourgault, représentant

Le déshumidificateur a été installé dans les salles de bain.

12.02 - Point information - Loisirs, Nelson Lacroix représentant

Nous allons faire une demande par écrit si la demande se fait réellement sentir. Brigitte Chouinard nous reviendra sur ce dossier.

12.03 - Budget bibliothèque - demande d'augmentation pour l'année 2015

Le maire mentionne que la bibliothèque était encore fermée mardi dernier. Il se demande si les services ont diminué car il n'était pas au courant. Il demande à la directrice générale Magguy Mathault de discuter avec madame Lysette Bélanger à ce sujet. Il demande également d'avoir la quantité d'utilisateurs afin de déterminer si l'on augmentera le budget.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14 - VARIA

Aucun sujet

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Nelson Lacroix et résolu que cette session régulière soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Fermeture à 20h35

René Laverdière, maire

Magguy Mathault, dir. gén. & sec. trés.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Adalbert, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des dépenses décrites ci-devant.

Magguy Mathault, directrice générale et sec. trés.